

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ROCHEFORT SUR MER

**CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU BASSIN DE MARENNES**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 02 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-sept heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes se sont réunis en session extraordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Étaient présents :

M. Patrice BROUHARD, M. Jean-Marie PETIT, Mme Michelle PIVETEAU, Mme Mariane LUQUÉ, Mme Béatrice ORTEGA, M. François SERVENT, Mme Martine FOUGEROUX, Mme Catherine BOUTINEAU, Mme Monique CHARRIER, Mme Sophie LESORT-PAJOT.

Excusées ayant donné un pouvoir :

Mme Claude BALLOTEAU qui donne pouvoir à Mme Sophie LESORT-PAJOT
Mme Frédérique LIEVRE qui donne pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ
Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU qui donne pouvoir à M. Patrice BROUHARD

Excusés :

M. Guy PROTEAU
M. Joël PAPINEAU
Mme Béatrice GARLANDIER
Mme Marie-Thérèse GRANDILLON
Mme Karine TOBI

Absents :

Mme Adeline MONBEIG
M. Paul DURAND
Mme Emmanuelle STRADY
M. Raymond HERISSON
Mme Clarice CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Sophie LESORT-PAJOT

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Gestion du multi-accueil – lancement de la procédure de renouvellement Délégation de Service Public

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sophie LESORT-PAJOT fait acte de candidature.

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Madame Sophie LESORT-PAJOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

1. **Gestion du multi-accueil – lancement de la procédure de renouvellement Délégation de Service Public**

Madame Mariane LUQUÉ donne lecture de la délibération.

Monsieur John DELCOIGNE, Coordinateur Enfance Jeunesse, rappelle que le contrat de concession du multi-accueil communautaire «Cap au vent moussaillons ! » a été prolongé durant cinq mois et qu'une commission de concession a été créée lors du conseil du mois de septembre.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, précise que l'objet de la présente délibération est d'approuver le contenu du rapport sur le principe de concession.

Madame Emilie-Anne RULIN, Responsable Petite Enfance, souligne la qualité de ce rapport qui regroupe de nombreux critères importants notamment la présence d'un cuisinier au sein de la crèche.

Madame Mariane LUQUÉ remercie le travail réalisé par Madame Emilie-Anne RULIN et Monsieur John DELCOIGNE.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, indique que le cahier des charges stipule que le CIAS ne compensera pas financièrement le délégataire en cas de déficit. Elle rappelle que la crèche peut accueillir 25 enfants par jour et qu'une attention particulière sera portée aux contrats qui permettront à des parents de bénéficier des services de la crèche lorsque le nombre de 25 enfants ne sera pas atteint.

Délibération

Madame la vice-présidente rappelle que le contrat de concession du multi-accueil communautaire «Cap au vent moussaillons ! », situé à Marennes-Hiers-Brouage arrive à expiration le 31 mai 2022. Le rapport de l'exécutif annexé à la note de synthèse et transmis aux membres du Conseil d'Administration le 26 octobre 2022, présente les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du multi accueil communautaire « Cap au vent moussaillons ! ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
- vu le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du multi-accueil communautaire

- « Cap au vent moussaillons ! », situé à Marennes-Hiers-Brouage, et transmis aux membres du Conseil d'Administration le 26 octobre 2022,
- suite à l'avis favorable de la Commission Petite enfance Enfance Jeunesse du 06 octobre 2022,
 - suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le principe de l'exploitation du multi-accueil communautaire « Cap au vent moussaillons ! », dans le cadre d'une concession de service public ;
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser l'exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0)

Monsieur John DELCOIGNE, Coordinateur Enfance Jeunesse, informe les élus que la personne ressource pour l'entretien du bâtiment du multi-accueil est un agent de la CDC du Bassin de Marennes. Cet agent réalise ces missions qui ne sont, actuellement, pas inscrites sur sa fiche de poste. Ce point sera travaillé pour 2023 et concernera également le chargé de communication de la CDC qui réalise aussi des missions pour le CIAS.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, indique qu'une estimation financière devra être réalisée.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit d'un ingénieur de la CDC, en charge des marchés publics, qui est la personne ressource pour la maintenance du bâtiment du multi-accueil alors que ce bâtiment appartient à la mairie de Marennes.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, précise que, comme le CIAS possède la compétence petite enfance enfance jeunesse, c'est le CIAS qui sollicite les demandes de subvention.

Monsieur le Président suggère la rédaction d'une convention avec le propriétaire.

Monsieur Jean-Marie PETIT rappelle qu'en 2008 la CDC du Bassin de Marennes a financé les travaux de la crèche.

Madame Emilie-Anne RULIN, Responsable Petite Enfance, explique que la crèche n'a bénéficié que d'une seule subvention de la CAF en 2015 lors de son extension.

Départ de Monsieur François SERVENT à 18h00.

Monsieur Jean-Marie PETIT indique que dans la convention actuelle la CDC doit prendre en charge les travaux de la crèche.

Madame Mariane LUQUÉ informe qu'une nouvelle convention doit être rédigée avec le nouveau propriétaire.

Fin de la séance : 18h05

Fait les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance
Sophie LESORT-PAJOT



Le Président
Patrice BROUHARD

